

Protocole sanitaire École Sainte Marie

Rentrée du 1^{er} septembre 2020

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Je vous remercie de porter une attention particulière au protocole sanitaire appliqué à l'école Sainte Marie à compter de la rentrée de septembre 2020. Ce protocole découle des orientations ministérielles (protocole sanitaire du 9 juillet 2020 modifié le 21 août 2020)

Le Chef d'Établissement

Avant d'arriver à l'école

Les familles s'engagent à ne pas mettre leur enfant si celui-ci présente des symptômes de fièvre (température > 38°)

Cela signifie que les parents prennent la température corporelle de leur enfant avant de le déposer à l'école.

Les personnels de l'école s'engagent également à prendre leur température avant de commencer leur service.

Qui peut accompagner un enfant à l'école ?

Un seul accompagnateur par famille est autorisé à pénétrer dans l'enceinte de l'école. Cet accompagnateur **devra porter un masque** (grand public au moins)

et **se désinfecter les mains** à son arrivée à l'école.

A l'arrivée à l'école

D'une manière générale, de manière à limiter tout attroupement aux abords de l'Établissement, un sens de circulation obligatoire est mis en place :

- **Un seul accès : par le portail de l'école (impasse de la Prévôté)**
- **Une seule sortie : par le hall (placette de la chapelle)**

Deux cas de figure sont déclinés ici :

enfant scolarisé en maternelle

enfant scolarisé en élémentaire

Si votre enfant est scolarisé en maternelle : l'accompagnateur l'emmène jusque dans sa classe en suivant un sens de circulation dans l'école (signalétique en place) L'accompagnateur peut entrer dans la classe pour que l'enfant s'y lave les mains. Ensuite, il quitte la classe et l'école en suivant la signalétique en place.

Si votre enfant est scolarisé en élémentaire : l'accompagnateur a le choix de laisser l'enfant entrer seul dans la cour de l'école ou de l'accompagner dans la cour. L'enfant se rend directement dans sa classe. Si l'accompagnateur a fait le choix d'entrer dans l'école, celui-ci devra quitter l'école en passant par le hall (placette de la chapelle)

Après avoir déposé votre enfant à l'école

J'appelle à la responsabilité de chaque parent pour qu'aucun attroupement ne se forme aux abords de l'école.

Mon enfant ne déjeune pas à la cantine - je le récupère à 12h00

Le midi (12h00), tous les enfants externes quitteront l'Établissement par le portail (impasse de la Prévôté)

- Les parents de maternelle pénètrent dans l'école et vont chercher leur enfant dans leur classe (sens de circulation obligatoire)
- Les parents d'élémentaire récupèrent leur enfant au portail.

Pour le retour du repas (13h35) :

- Les parents de maternelle accompagnent leur enfant jusque dans la salle de sieste (PS) ou sur la cour maternelle (MS, GS)
- Les parents d'élémentaire déposent leur enfant au portail (pas d'entrée dans l'école)

Comment se déroule la sortie le soir ?

D'une manière générale, afin de limiter tout attroupement aux abords de l'Établissement, un sens de circulation obligatoire est mis en place.

Trois cas de figure sont déclinés :

Enfant en PS, MS

enfant en GS

enfant en élémentaire

- Mon enfant est en PS, MS : l'accompagnateur va le chercher dans sa classe en empruntant le sens de circulation obligatoire (sortie par la cour maternelle puis par le hall)
- Mon enfant est en GS : l'accompagnateur va le chercher sous le préau des maternelles sans passer par le couloir des maternelles – sortie par le hall
- Mon enfant est en élémentaire : les élèves sont en rang sous le préau ; l'accompagnateur entre dans l'école – suit une signalétique obligatoire, récupère son enfant et ressort de l'école par le hall

Les élèves possédant une **carte de sortie** se rendent directement dans le hall où un enseignant les fera sortir de l'école.

J'ai plusieurs enfants (maternelle et élémentaire), comment m'organiser ?

Le matin, les enfants d'élémentaire rejoignent leur classe seuls, l'accompagnateur est donc libre d'emmener l'enfant de maternelle.

Le soir, l'accompagnateur de plusieurs enfants s'occupe d'abord de ceux de maternelle (limiter le nombre de personnes dans le couloir de maternelle), puis de ceux d'élémentaire en empruntant la signalétique en place.

Un matin, nous sommes en retard, le portail est fermé : que faire ? OU mon enfant doit arriver plus tard dans la matinée (raison médicale ou autre)

Je vous invite tout d'abord à ne pas être en retard !!

Si cela arrive, vous aurez la possibilité de passer le hall : **en maternelle, l'accompagnateur emmène l'enfant à sa classe ; en élémentaire, l'enfant se rend seul dans sa classe.**

Comment la journée de classe va-t-elle se dérouler ?

Les enseignants accueilleront les élèves dans leur classe.

Tous les élèves seront accueillis chaque jour. La distanciation physique n'est pas obligatoire en classe et dans les espaces clos.

L'organisation des récréations et repas ne subissent aucune modification par rapport à un accueil « normal ».

Les enseignements seront délivrés normalement, les échanges de matériels collectifs possibles.

Comment la première journée de classe se déroulera-t-elle ?

Par souci de cohérence avec le protocole sanitaire, la première journée sera particulière. Contrairement aux habitudes de l'école, il n'y aura pas de café de rentrée offert par l'APEL, ni de discours le matin de la rentrée.

Pour cette première matinée, l'organisation retenue est celle décrite ci-avant (= la même que les autres jours)

Conscient que le jour de la rentrée est nécessairement plus long, l'accueil des familles s'échelonnera entre 8h20 et 8h45.

Le premier jour, chaque accompagnateur pourra emmener son enfant en classe (maternelle et élémentaire)

Le temps d'accueil de lundi 31 août (16h30-17h30) est-il maintenu ?

OUI. Là aussi, l'accueil à l'école se fera par le portail et la sortie par le hall. Un seul accompagnateur pourra venir avec son enfant. Nous demandons aux familles d'attendre que la classe soit libérée avant d'entrer (une famille à la fois avec l'enseignant(e))

Les gestes barrières

Ils seront appliqués en permanence.

Concernant le lavage des mains, celui-ci se fera aussi souvent que possible et a minima :

- à l'arrivée à l'école
- après chaque récréation
- avant/après le repas
- après être allé aux toilettes

Les enfants utiliseront un savon liquide et se sécheront les mains à l'aide d'une serviette papier jetable.

Une solution hydroalcoolique pourra être utilisée à défaut de savon.

Les salles de classes seront aérées aussi souvent que possible (récréations, pause méridienne notamment)

A quoi les enfants pourront-ils jouer ?

Les matériels et jeux collectifs sont de nouveau utilisables.

En classe, les enfants pourront utiliser les jeux, livres, ... de la classe, sans nécessité de désinfection entre chaque emprunt.

Sur la cour de récréation, les enfants pourront utiliser les jeux collectifs (bac à sable, structures de jeux, ballons, ...)

Il n'y a pas de mesure de distanciation physique sur la cour (espace extérieur)

Port du masque

Le port du masque est obligatoire :

- pour tout accompagnateur de 11 ans et plus
- pour tout intervenant dans l'école
- pour tous les personnels de l'école, même si une distanciation physique d'un mètre est appliquée

Le port du masque est interdit pour les enfants de maternelle. Il est fortement déconseillé pour les enfants d'élémentaire (sauf si fragilité de santé identifiée)

Le brassage des élèves

Les moments de brassage des élèves *dans des espaces clos* sont :

- à la cantine
- en salle Informatique
- lors des inclusions des élèves de la classe ULIS

A la cantine, les enfants déjeuneront soit au premier, soit au second service, sans changement en cours d'année. Une classe de l'école aura le rôle de variable d'ajustement afin de garantir un remplissage correct du réfectoire.

Informatique : les claviers/souris d'ordinateurs seront désinfectés entre chaque groupe.

Les inclusions des élèves ULIS sont maintenues.

Le ménage/désinfection des classes

Les classes sont lavées chaque jour :

- nettoyage/désinfection quotidienne des sols/tables
- nettoyage des WC le midi et le soir
- désinfection fréquente des points de contacts
- désinfection des tables de cantine entre chaque service

Avec ces mesures, mon enfant va-t-il passer de bonnes journées à l'école ?

OUI !

Tout d'abord, car comme à son habitude, l'équipe pédagogique veille au bien-être de chacun et est bienveillante avec les élèves.

Après, car les contraintes présentées ici s'appliquent principalement aux adultes et adolescents (+ 11 ans), publics réputés davantage à risque de contamination.

Ensuite, car l'APEL, partenaire majeur dans la mise en place de ce protocole, interviendra en soutien des enseignants la première semaine d'école et ensuite, en classe, pour écouter les enfants, les rassurer, leur expliquer les raisons de ces mesures contraignantes.

Que se passe-t-il en cas d'apparition de symptômes chez mon enfant ?

En journée, si un enfant se plaint de maux de têtes, sa température sera prise systématiquement.

En cas de fièvre, des masques enfants sont disponibles et seront donnés à un enfant malade jusqu'à l'arrivée de son parent-accompagnateur.

La famille prendra conseil auprès d'un médecin traitant et devra tenir l'école au courant du diagnostic et des conduites à tenir.

En cas de COVID avéré, l'école se place sous le contrôle des autorités sanitaires qui décident de la conduite à tenir au sein de la classe / l'Établissement.

Fait à Guérande, le 27 août 2020
Olivier TARDIVEL, Chef d'Établissement